

Le rappel

VACCINATION ANTI-COVID



REPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Pourquoi c'est essentiel ?

La dose de rappel permet **de booster le système immunitaire** afin de lutter plus efficacement contre l'infection au coronavirus SARS-CoV-2. **C'est également le cas de nombreux vaccins**, contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche... qui nécessitent une primo-vaccination (2 doses) puis des rappels.

Des études scientifiques montrent que **le taux d'anticorps**, suite à une dose de rappel contre la covid, est **10 à 20 fois supérieur à celui obtenu après la deuxième dose.**

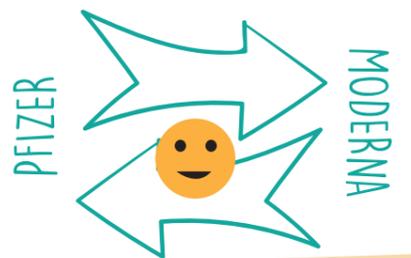
- En plus de limiter le risque d'infection, une vaccination complète (3 doses) **diminue par 10 le risque de formes graves et d'hospitalisation**



Avec quels vaccins ?

Les deux vaccins recommandés en dose de rappel sont les vaccins à ARN messager (ARNm), Spikevax® (développé par Moderna) et Comirnaty® (développé par Pfizer). **Ils présentent une efficacité équivalente, une bonne tolérance et peu d'effets indésirables.**

- Ces deux vaccins sont interchangeables**, c'est-à-dire qu'il est possible chez une même personne, de passer d'un vaccin à l'autre.



Le rappel, comment ça se passe ?

Si vous avez moins de 30 ans,

la Haute autorité de santé a émis une recommandation préférentielle **d'utilisation du vaccin Pfizer.**

Ce dernier peut être réalisé **par un médecin, un infirmier, une sage-femme ou un pharmacien.**

POURQUOI CETTE RECOMMANDATION ? Chez les personnes de moins de 30 ans, on a observé un effet indésirable très rare sous forme de myocardite inflammatoire toujours bénigne (<1/10 000 doses). Cet effet n'est plus retrouvé chez des personnes plus âgées.

Si vous avez 30 ans et plus,

vous pouvez vous rendre en **centre de vaccination, doté majoritairement de vaccin Moderna.**

POURQUOI N'Y A T-IL QUE DU MODERNA EN CENTRE DE VACCINATION ? Le conditionnement de ce vaccin qui contient 22 doses par flacon, est plus adapté aux centres de vaccination.

J'ai 18 ans ou plus

et j'ai reçu ma 2^{ème} dose

il y a plus de 3 mois

LE RAPPEL ET LE PASSE SANITAIRE ?

Au 15 janvier 2022, les personnes qui n'ont pas effectué leur rappel à 7 mois après leur dernière injection, perdront la validité de leur passe sanitaire. Et au 15 février 2022, le rappel vaccinal contre le COVID 19 devra avoir été effectué, 4 mois après la dernière injection pour bénéficier d'un passe sanitaire valide.

JE PRENDS RENDEZ-VOUS SUR :

SANTÉ.FR

